

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modifications aux Règles Six et Quinze – Modification de l'heure d'échéance des BAX et des options sur BAX

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications aux Règles Six et Quinze. Les modifications visent à mettre à jour les règles relatives à l'heure d'échéance des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (« BAX ») et des options sur BAX, dans le but d'harmoniser ces produits avec leur marché sous-jacent respectif.

(Les textes ont été publiés à la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2018-02-15, Vol. 15, n°6).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 14 mars 2017, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
Analyste en produits dérivés
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca

Lucie Prince
Analyste aux OAR
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 2614
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 2614
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : lucie.prince@lautorite.qc.ca